



COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 16 MARS 2010

À LA SALLE POLYVALENTE DE RAVIÈRES

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 120

Nombre de délégués présents (ou représentés) à la réunion : 41

COMMUNES DE L'YONNE PRÉSENTES : 18

BEUGNON - BUTTEAUX - CRY-SUR-ARMANÇON - DANNEMOINE - ESNON - FLOGNY-LA CHAPELLE - FULVY - JAULGES - JUNAY - LÉZINNES - MIGENNES - PERCEY - PERRIGNY-SUR-ARMANÇON - SAINT-FLORENTIN - SAINT-MARTIN-SUR-ARMANÇON - TANLAY - TONNERRE - TRONCHOY.

COMMUNES DE CÔTE D'OR PRÉSENTES : 23

ALISE SAINTE-REINE - AUBIGNY-LES-SOMBERNON - BRIANNY - BUSSY-LE-GRAND - CRÉPAND - DARCEY - EGUILLY - FAIN LES MONTBARD - FLAVIGNY-SUR-OZERAIN - GISSEY-LE-VIEIL - MARIGNY-LE-CAHOUEY - MONTIGNY-SUR-ARMANÇON - PONT-ET-MASSÈNE - POUILLENAY - SAFFRES - SAINT-RÉMY - SENAILLY - TURCEY - VENAREY-LES-LAUMES - VERREY-SOUS-DRÉE - VIELMOULIN - VILLAINES-LES-PRÉVOTES - VISERNY.

COMMUNES EXCUSÉES :

BLAISY BAS – SALMAISE.

POUVOIRS DES COMMUNES :

Communes de l'Yonne :

ARGENTENAY - CHASSIGNELLES - CHENY - GERMIGNY - PACY-SUR-ARMANÇON - SAINT-VINNEMER - VERGIGNY.

Communes de Côte d'Or :

BENOISEY - CORPOYER-LA-CHAPELLE - DRÉE – MARCIGNY-SOUS-THIL - MONTBARD – SAINT-THIBAUT.

EXCUSÉS :

Mme Catherine GUINGUÉ-BOPPE, Sous-Préfète de MONTBARD - M. Jean-Marie ROLLAND, Président du Conseil Général de l'Yonne - M Maurice PIANON, Conseiller Général du Canton de Tonnerre - M Jean-François GRAVIER, DREAL BOURGOGNE - Mme Anne VAGNY, Conseil Général de l'Yonne - DDE de Côte d'Or - DDT de l'Yonne - Mme Béatrice VINÇON, Trésorière de Tonnerre - Mme Christine RIBIÈRE, Voies Navigables de France à Tonnerre - Mme Laure MALTERRE, Conseil Général de Côte d'Or - Chambres de Commerces et d'Industries de Côte d'Or et de l'Yonne.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. André ROGOSINSKI, Trésorier de la Fédération de Pêche de Côte d'Or - M. Daniel BOUCHERON, Maire de PERCEY - M. Jean-Pierre CHARONNAT, adjoint au Maire de Turny - L'équipe du S.I.R.T.A.V.A. : Mesdames Djamila BOUFELAH, Martine DROUVILLE et Laure GRAN-AYMERICH, MM. Julien FORESTIER et Vincent RIBOT.

M. COMPAIN, délégué de la Commune de CHASSIGNELLES, s'est présenté au Comité Syndical et pour des raisons professionnelles a dû s'absenter. Il a donc remis un pouvoir à M. Claude DEPUYDT.

Monsieur COQUILLE ouvre la séance à 14 h 30 et remercie les membres du Comité Syndical de leur présence ainsi que la commune de RAVIÈRES de son accueil.

Monsieur COQUILLE précise que faute de quorum, lors de la réunion du 3 mars 2010 à 14 h 30 à la Salle Polyvalente d'ANCY-LE-FRANC, il a été nécessaire de convoquer à nouveau le Comité Syndical. Il ajoute que le Comité Syndical du 3 mars a été orienté vers une réunion d'information, où seules les présentations prévues à l'ordre du jour ont été maintenues.

1) Désignation du délégué secrétaire de séance :

M. COQUILLE fait part aux membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance et demande à un délégué de bien vouloir accepter cette fonction. M. Dominique PROT, Maire de JUNAY, accepte et est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 8 janvier 2010 :

M. COQUILLE donne la parole à Mme BOUFELAH, secrétaire du S.I.R.T.A.V.A., afin de présenter les documents qui ont été envoyés aux délégués titulaires. Il demande ensuite aux délégués s'ils souhaitent apporter des rectifications au compte-rendu. Aucune modification n'est demandée et le compte-rendu du Comité Syndical du 8 janvier 2010 est validé à l'unanimité.

M. COQUILLE annonce qu'au 1^{er} janvier 2010 la commune de TURNY a adhéré à la Communauté de Communes du Florentinois (C.C.F.). Il rappelle que la C.C.F. assure la représentation-substitution au sein du Comité Syndical de ses communes adhérentes. Il indique qu'il s'agit d'un cas de figure inédit pour le S.I.R.T.A.V.A. qui revêt une certaine complexité. Le S.I.R.T.A.V.A. a donc sollicité les services de la Préfecture de l'Yonne pour connaître précisément la démarche permettant d'entériner cette augmentation du périmètre d'intervention du S.I.R.T.A.V.A. M. COQUILLE ajoute qu'en tout état de cause, il convient de saluer l'arrivée des deux nouveaux délégués de la C.C.F. qui représentent la commune de TURNY. Il précise que, dans l'attente des précisions de la Préfecture de l'Yonne, le représentant de la commune de TURNY ne peut prendre part au vote.

A) FINANCES – S.I.R.T.A.V.A. LEADER + :

M. COQUILLE rappelle qu'il s'agit d'une opération qui était portée par le S.I.R.T.A.V.A. Ce Comité Syndical permettra de clôturer définitivement les comptes du S.I.R.T.A.V.A. - LEADER +.

1) Adoption du Compte Administratif – Exercice 2009 - S.I.R.T.A.V.A. LEADER + :

M. COQUILLE donne la parole Madame DROUVILLE, comptable du S.I.R.T.A.V.A., qui présente le Compte Administratif de l'exercice 2009.

Balance générale 2009 S.I.R.T.A.V.A. Leader +

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT 2009	DÉFICIT REPORTÉ	RÉSULTAT GLOBAL 2009
Section de Fonctionnement	0,00 €	15 516,02	15 516,02	-15 516,02	0,00
Section d'Investissement	0,00 €	0,00	0,00	0,00	0,00
Total :	0,00 €	15 516,02	15 516,02	-15 516,02	0,00

Avant de se retirer, M. COQUILLE donne la parole à Monsieur DEPUYDT afin qu'il présente cette délibération.

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. DEPUYDT délibère sur le Compte Administratif de l'exercice **2009**, dressé par M. COQUILLE, après s'être fait présenter le Budget Primitif (BP) et les décisions modificatives de l'exercice 2009 ;

Monsieur Claude DEPUYDT fait procéder au vote du Compte Administratif 2009.

- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstention : 0

2) Adoption du Compte de Gestion - S.I.R.T.A.V.A. LEADER + - Exercice 2009 :

M. COQUILLE donne la parole à Mme DROUVILLE qui indique que le Compte de Gestion dressé par le Receveur est cohérent avec le Compte Administratif. M. COQUILLE donne ensuite lecture de la délibération.

Le Comité Syndical :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice **2009** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif **2009** ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009** ;
- DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice **2009**, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

B) FINANCES – S.I.R.T.A.V.A. :

M. COQUILLE présente les éléments du Compte Administratif 2009 du S.I.R.T.A.V.A. à partir des documents annexés à la convocation adressée aux délégués. Il précise que les dépenses et recettes ont été regroupées par pôles.

M. COQUILLE indique que la diminution de l'excédent de 89 421,97 € en fonctionnement a deux causes :

- d'une part le choix, lors de la construction du Budget Primitif 2009, de maintenir la cotisation à 2 € par habitant alors que le besoin de cotisation s'élevait 2,77 € en consommant, une partie de l'important fond de roulement,
- d'autre part, il a été nécessaire de régulariser le Budget en retranchant des recettes prévues à tort dans le Budget Primitif 2009.

M. COQUILLE demande s'il y a des questions en ce qui concerne les sections fonctionnement et investissement du Compte Administratif 2009.

1) Adoption du Compte Administratif – Exercice 2009 - S.I.R.T.A.V.A. (tableaux joints à la convocation) :

Avant de se retirer, M. COQUILLE donne la parole à M. DEPUYDT afin qu'il présente cette délibération.

Balance générale 2009 S.I.R.T.A.V.A.

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Section de Fonctionnement	546 547,39 €	780 728,80	234 181,41 €
Section d'Investissement	56 445,52 €	307 173,37	250 727,85 €
Total :	602 992,91 €	1 087 902,17	484 909,26 €

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. DEPUYDT délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2009 dressé, par M. Eric COQUILLE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2009 ;

M. DEPUYDT fait procéder au vote du Compte Administratif 2009.

- Pour : 54
- Contre : 0

2) Adoption du Compte de Gestion - S.I.R.T.A.V.A. - Exercice 2009 :

M. COQUILLE donne la parole à Mme DROUVILLE, comptable du S.I.R.T.A.V.A., pour présenter cette délibération.

Le Comité Syndical :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice **2009** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif **2009** ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009** ;
- DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice **2009**, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Affectation du résultat de fonctionnement constaté sur le Compte Administratif 2009 du Budget du S.I.R.T.A.V.A. :

M. COQUILLE donne la parole à Mme DROUVILLE, comptable du S.I.R.T.A.V.A., qui présente cette délibération.

M. le Président présente le Compte Administratif 2009 du S.I.R.T.A.V.A. qui constate un résultat d'exploitation au 31 décembre 2008 de 323.603,38 € et un résultat d'exploitation propre à l'exercice 2009 de -89.421,97 €, soit un total à affecter de 234.181,41 €.

Monsieur le Président propose d'affecter la somme de 234.181,41 € de la façon suivante :

234.181,41 € en report en section de fonctionnement – Article 002 du Budget 2010.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter la somme de 234.181,41 € en report à nouveau de la section de fonctionnement - Article 002 du Budget 2010.

M. COQUILLE présente ensuite le Budget Primitif du S.I.R.T.A.V.A. pour l'exercice 2010. Il donne la parole à M. RIBOT, animateur du PAPI, et à M. FORESTIER, responsable du Pôle Rivières qui présentent les dépenses prévues en fonctionnement et en investissement pour le Pôle Animation Bassin Versant et le Pôle Rivières. Il est précisé que les nouvelles opérations inscrites au Budget seront soumises à l'approbation du Comité Syndical.

4) Fixation des Cotisations 2010 :

M. COQUILLE propose au Comité Syndical de procéder au vote à bulletin secret en ce qui concerne les cotisations. Les délégués indiquent qu'ils ne souhaitent pas procéder au vote à bulletin secret.

M. le Président propose de présenter les cotisations 2010 du Syndicat, comme suit :

Fonctionnement (en €/an/habitant) :

Comptes	Libellé	Cotisation Yonne	Cotisation Côte d'Or
	Pôle Administratif :	1,71 €	1,71 €
7474-020-1031	Administration générale	0,33 €	0,33 €
7474-020-1001	Comptabilité	0,43 €	0,43 €
7474-020-1011	Secrétariat	0,30 €	0,30 €
7474-020-1021	Conseiller juridique	0,35 €	0,35 €
7474-831-1004	Directeur	0,30 €	0,30 €
	Pôle Rivières :	0,68 €	0,68 €
7474-831-1006	Pôle Rivières :	0,68 €	0,68 €
	Pôle Bassin Versant :	0,56 €	0,30 €
7474-831-1002	Animateur SAGE	0,12 €	0,12 €
7474-831-1003	Animateur PAPI	0,18 €	0,18 €
7474-831-1010	Animateur Contrat global	0,26 €	0,00 €
	Total Cotisation :	2,95 €	2,69 €

Soit un total de 2,95 €/an/habitant pour l'Yonne et 2,69 €/an/habitant pour la Côte d'Or.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- DÉCIDE de fixer les cotisations de base au Syndicat selon les montants établis ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président à émettre les titres sur la base de la population municipale avec double compte suivant la publication INSEE au 01/01/2010.
- Nombre de suffrages exprimés : 54
- Pour : 52
- Contre : 1 (Commune de Tonnerre)
- Abstention : 1 (Commune de Percey)

M. COQUILLE fournit quelques chiffres indicatifs relatifs au Budget Primitif 2010. Ainsi, en section de fonctionnement pour 1 € versé par une commune adhérente le S.I.R.T.A.V.A. reçoit 2,5 € de subvention. Section fonctionnement et investissement confondues, pour 1 € versé par une commune adhérente le S.I.R.T.A.V.A. reçoit 3,5 € de subvention. Par ailleurs d'une façon globale, les travaux représentent 59 % des dépenses tandis que les frais de fonctionnement représentent 25 %.

5) Programme pluriannuel d'entretien des rivières 2009 – 2013, cotisation complémentaire :

M. COQUILLE indique qu'indépendamment des cotisations que les communes versent au S.I.R.T.A.V.A. pour équilibrer les dépenses de fonctionnement, les communes participent au financement des travaux relatifs au programme pluriannuel d'entretien des rivières 2009 – 2013, adopté en Comité Syndical en mars 2009. La participation est calculée selon une formule prenant en compte 50 % de la population de la commune et 50 % du mètre linéaire de cours d'eau retenu sur la commune. M. le Président précise qu'il est proposé de maintenir le montant total annuel de la participation des communes au programme pluriannuel à 127 310 €, comme pour l'exercice 2009. Les éventuelles variations du montant de la contribution par rapport à l'exercice 2009 résultent de l'évolution de la population du bassin et de la commune concernée.

M. COQUILLE donne la parole à M. FORESTIER qui présente la délibération.

Vu la délibération N°69-2008 du 16 octobre 2008 relative au programme 2009-2013 ;

Vu la délibération N°48-2007 du 3 juillet 2007 relative la modification de la clé de répartition ;
Vu la délibération N°16-2009 du 25 mars 2009 relative au programme global de travaux 2009-2013 et la tranche de travaux 2009 ;
Vu l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 du dernier recensement officiel de la population (2007) ;
Considérant le programme annuel 2010 tel qu'il a été prévu.

M. le Président rappelle que :

- l'estimation du programme global 2009-2013 est de 2 661 748,00 € TTC, tout frais de procédures administratives inclus (Marchés publics, Loi sur l'eau...) ;
- le linéaire global réel est de 986 130 ml de berges ;
- le linéaire pondéré retenu est de : 646 404 ml de berges ;
- le nombre d'habitants total est de : 66 166 habitants ;
- le reste à charge total (2009-2013) pour les communes et groupements de communes adhérents est de : 636 550,00 € ;
- le reste à charge annuel des tranches 2009 à 2012 est, pour chacune d'elle, de : 127 310,00 € lissé sur les 4 tranches ;
- le reste à charge annuel pour l'année 2013 sera établi en fonction des dépenses et recettes réelles du programme global ;
- la tranche 2010 du programme global de travaux 2009-2013 est estimée de façon prévisionnelle à 545 367,80 € TTC, détaillée comme suit :

Section de fonctionnement :

Estimation des travaux : 434 408,61 € TTC

Cette section comprend la gestion de la ripisylve, la gestion des atterrissements, la gestion des ouvrages, la lutte contre les espèces invasives et les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrages et des travaux d'urgence.

Section d'investissement :

Estimation des travaux : 110 959,19 € TTC

Cette section comprend la gestion des érosions, les plantations, les poses de clôtures, la réalisation d'échaliers et d'abreuvoirs, la diversification du lit d'étiage et des travaux d'urgence.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- APPROUVE le programme annuel 2010 estimé de façon prévisionnelle à 545 367,80 € TTC dont 434 408,61 € TTC en fonctionnement et de 110 959,19 € TTC en investissement ;
- AUTORISE le Président à demander aux communes et groupements de communes concernés une cotisation complémentaire pour la tranche 2010 du programme pluriannuel de travaux selon les tableaux joints, pour un montant total de 127 310,00 € ;
- DIT que les crédits seront prévus au Budget 2010.

- Nombre de suffrages exprimés : 54
- Pour : 53
- Contre : 0
- Abstention : 1 (Commune de Tonnerre)

<u>Projet de répartition de la cotisation complémentaire relative au programme pluriannuel d'entretien des rivières</u>				
<u>Tranche 2010</u>				
	Yonne	Côte d'Or	Total	
<i>Reste à charge total</i>			127 310,00 €	
<i>Linéaire réel</i>	327 545	658 585	986 130	
<i>Linéaire pondéré</i>	291 789	354 615	646 404	
<i>Nbre d'habitants</i>	38 782	27 384	66 166	
<i>Communes de l'Yonne</i>	<i>Nbre d'habts</i>	<i>ml berges</i>	<i>ml retenu</i> <small>(1_0,8_0,6_0,4)</small>	<i>Répartition 50/50 avec linéaire retenu</i>
Aisy sur Armançon	270	13 125	10 333	1 277,30 €
Ancy le Franc	1 092	12 920	10 696	2 103,85 €
Ancy le Libre	181	4 800	4 660	633,03 €
Argentenay	100	3 450	3 050	396,56 €
Argenteuil S/ Armançon	259	14 200	11 520	1 383,61 €
Brienon S/ Armançon	3 205	10 500	9 972	4 065,37 €
Butteaux	275	2 300	2 300	491,06 €
Chassignelles	307	6 380	6 380	923,62 €
Cheney	278	4 140	3 668	628,66 €
Cheny	2 634	6 030	6 030	3 127,85 €
Chéu	540	4 040	4 040	917,35 €
Cry sur Armançon	182	11 300	9 960	1 155,91 €
Dannemoine	454	3 450	3 354	767,06 €
Esnon	387	2 900	2 900	657,89 €
Flogny la Chapelle	1 037	12 190	12 190	2 198,06 €
Fulvy	144	5 960	4 460	577,74 €
Germigny	587	6 635	6 635	1 218,11 €
Jaulges	457	7 380	7 380	1 166,41 €
Junay	107	4 690	3 550	452,53 €
Lézennes	762	9 760	9 440	1 662,69 €
Migennes	7 501	10 220	9 660	8 167,61 €
Mont St Sulpice	794	3 695	3 695	1 127,73 €
Nuits S/ Armançon	432	12 020	9 932	1 393,66 €
Ormoy	683	4 230	4 230	1 073,63 €
Pacy S/ Armançon	238	10 580	9 468	1 161,33 €
Percey	269	5 360	5 360	786,62 €
Perrigny S/ Armançon	119	5 600	5 520	658,07 €
Ravières	904	11 690	8 242	1 681,33 €
Roffey	151	7 915	7 029	837,45 €
Saint Florentin	5 089	14 950	14 950	6 368,08 €
St Martin S/ Armançon	152	11 210	8 320	965,55 €
Tanlay	1 191	37 115	29 079	4 009,37 €
Tonnerre	5 509	20 540	19 324	7 202,88 €
Tronchoy	162	3 100	3 100	461,13 €
Vergigny	1 555	10 210	10 210	2 501,42 €
Vézennes	168	4 080	2 912	448,39 €
Villiers les Hauts	148	4 150	3 510	488,03 €
Villiers Vineux	289	4 170	4 170	688,68 €
Vireaux	170	560	560	218,69 €

<i>Communes de Côte d'Or</i>	<i>Nbre d'habts</i>	<i>ml berges</i>	<i>ml retenu (1_0,8_0,6_0,4)</i>	<i>Répartition 50/50 avec linéaire retenu</i>
Alise Sainte Reine	681	3 725	2 235	875,25 €
Arnay sous Vitteaux	125	11 040	6 556	765,86 €
Athie	91	15 970	8 244	899,38 €
Aubigny les Sombernon	126	6 400	2 560	373,32 €
Benoisey	73	4 775	3 820	446,41 €
Beurizot	121	9 820	3 928	503,22 €
Blaisy le Bas	709	9 860	3 944	1 070,48 €
Blancey	75	7 670	3 068	374,28 €
Boussey	33	2 200	880	118,41 €
Boux sous Salmaise	144	11 715	6 542	782,76 €
Brain	26	6 300	4 704	488,24 €
Brianny	119	7 040	4 224	530,44 €
Buffon	185	8 235	6 588	826,74 €
Bussy la Pesle	56	9 500	3 800	428,08 €
Bussy le Grand	292	17 430	6 972	967,49 €
Champ d'Oiseau	77	4 545	1 818	253,11 €
Chassey	95	2 720	1 088	198,54 €
Chevannay	51	9 615	3 846	427,80 €
Clamerey	177	14 940	7 368	895,85 €
Corpoyer la Chapelle	22	3 975	1 590	177,74 €
Courcelles les Montbard	96	5 220	4 176	503,59 €
Crépand	354	6 035	2 414	578,29 €
Darcey	337	20 635	9 952	1 304,24 €
Drée	55	3 580	1 432	193,93 €
Eguilly	66	8 900	3 560	414,07 €
Fain les Montbard	286	5 310	2 736	544,58 €
Flavigny sur Ozerain	344	25 705	14 973	1 805,42 €
Genay	340	9 660	6 536	970,73 €
Gissey le Vieil	108	11 085	4 434	540,54 €
Gissey sous Flavigny	102	10 440	6 264	714,98 €
Grésigny Saint Reine	139	14 090	7 596	881,75 €
Grignon	225	10 580	5 492	757,29 €
Grosbois en Montagne	116	9 240	3 696	475,56 €
Hauteroche	78	10 950	6 570	722,02 €
Jailly les Moulins	97	11 950	4 780	564,03 €
Jeux les Bard	50	5 480	2 192	263,96 €
La Roche Vanneau	137	5 255	3 153	442,29 €
Marcigny sous Thil	58	5 180	3 108	361,86 €
Marigny le Cahouet	271	11 920	4 768	730,25 €
Marmagne	252	8 050	4 512	686,76 €
Ménétreux le Pitois	446	4 395	2 658	690,82 €
Millery	384	11 560	9 248	1 280,13 €
Montbard	5 784	10 660	8 260	6 377,91 €
Montigny Montfort	307	24 265	9 706	1 251,15 €
Montigny sur Armançon	135	6 755	3 761	500,24 €
Mussy la Fosse	81	3 505	2 103	285,02 €
Nogent les Montbard	149	5 450	4 360	572,70 €
Normier	55	4 700	1 880	238,05 €
Pont et Massène	207	5 275	4 220	614,71 €
Posanges	62	4 600	2 760	331,44 €
Pouillenay	557	16 160	8 536	1 376,45 €
Quincerot	96	3 930	3 144	401,96 €
Quincy le Vicomte	207	10 250	6 850	873,70 €
Rougemont	176	5 420	4 097	572,78 €

Saffres	123	8 310	3 324	445,66 €
Saint Germain les Senailly	98	6 265	4 020	490,15 €
Saint Rémy	835	11 555	9 150	1 704,36 €
Saint Thibault	148	3 490	1 396	279,86 €
Salmaise	151	12 290	6 158	751,68 €
Seigny	166	4 780	3 824	536,27 €
Semur en Auxois	4 568	13 215	10 572	5 435,73 €
Senailly	145	8 485	5 796	710,26 €
Turcey	183	10 450	4 180	587,68 €
Uncey le Franc	51	6 280	2 512	296,44 €
Venarey les Laumes	3 128	18 390	11 459	4 137,72 €
Verrey sous Drée	46	4 720	1 888	230,18 €
Verrey sous Salmaise	330	6 155	3 551	667,16 €
Vieilmoulin	97	6 075	2 430	332,61 €
Villaines les Prévôtes	143	9 680	5 108	640,59 €
Villeberny	85	6 240	2 496	327,57 €
Villotte Sainte Seine	67	4 275	1 710	232,85 €
Villy en Auxois	243	13 700	5 480	773,42 €
Viserny	206	5 695	3 874	579,68 €
Vitteaux	1 136	14 870	7 985	1 879,22 €
TOTAL	66 166	986 130	646 404	127 310,00 €

Il est précisé que certaines communes adhérentes au S.I.R.T.A.V.A. ne paient pas de cotisation complémentaire puisqu'elles ne sont pas concernées par le programme pluriannuel d'entretien.

6) Participation des communes non adhérentes au S.I.R.T.A.V.A. aux actions du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) et du Contrat Global aval :

M. COQUILLE rappelle que les actions du SAGE, du PAPI et du Contrat Global aval concernent le périmètre du bassin versant du S.I.R.T.A.V.A. soit 267 communes. Il indique qu'à l'occasion des réunions réalisées cet hiver l'intérêt de ces actions a pu être expliqué à certaines communes non adhérentes. M. le Président rappelle qu'il est prévu la possibilité pour les communes non adhérentes du bassin versant de verser une participation relative à ces actions.

M. le Président donne lecture de la délibération relative à la participation des communes non adhérentes.

M. le Président propose au Comité Syndical que les communes ou E.P.C.I. compétents du bassin versant, non adhérents au S.I.R.T.A.V.A., aient la possibilité de contribuer de façon volontaire aux dépenses engagées dans le cadre du SAGE, du PAPI et du Contrat Global aval. Cette participation sera versée selon le nombre d'habitants de la commune au prorata de la surface communale située sur le bassin versant de l'Armançon, conformément aux statuts du S.I.R.T.A.V.A.

Pour l'année 2010, M. le Président propose que le montant de cette participation soit le suivant :

- 0,5 €/an/habitant pour l'Yonne,
- 0,3 €/an/habitant pour la Côte d'Or.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Président à demander aux communes et aux E.P.C.I. compétents du bassin versant non adhérents au S.I.R.T.A.V.A. une cotisation pour l'année 2010 aux montants de 0,5 €/an/habitant pour l'Yonne et de 0,3 €/an/habitant pour la Côte d'Or selon le nombre d'habitants de la commune au prorata de la surface communale située sur le bassin versant de l'Armançon ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent et à accomplir les démarches nécessaires.

M. le Président indique qu'il n'a pas été prévu au Budget primitif de recette correspondant à ces participations.

7) Remboursement des frais de déplacements pour les membres du Bureau Syndical du S.I.R.T.A.V.A. :

M. COQUILLE rappelle que seuls le Président et les deux Vice-président du S.I.R.T.A.V.A. bénéficient d'une indemnité. Or dans le cadre de leur fonction au sein S.I.R.T.A.V.A., les 5 autres membres du bureau sont amenés à se déplacer fréquemment sur le bassin. Ceci génère des frais non négligeables compte tenu notamment de l'étendue du bassin. Il présente ensuite les membres du bureau et donne la parole à M. RIBOT qui présente la délibération.

VU l'article L.2123-18 et R.2123-22-1 du C.G.C.T.,
VU les articles L.5211-12 R.5212-1 et R5711-1 du C.G.C.T.,
VU l'article L.5211-14 du CGCT,
VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 (article 10), modifié.

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte et de pourvoir au remboursement de frais afférents à certaines missions accomplies dans l'intérêt du S.I.R.T.A.V.A. par certains membres du bureau à la demande du Président pour des opérations spécifiques et ponctuelles relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le suivi de marchés publics en lien avec les travaux à réaliser sur les cours d'eau dont le S.I.R.T.A.V.A. a la charge,

M. le Président propose d'instituer des mandats spéciaux pour les membres du bureau, hors Président et Vice-Président (allocataires des indemnités visées aux articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5711-1 du C.G.C.T.) pour des opérations spécifiques et ponctuelles, dans le cadre de déplacements inhabituels et néanmoins indispensables à la préparation, la passation, l'exécution et le suivi de marchés publics en lien avec les travaux à réaliser sur les cours d'eau dont le S.I.R.T.A.V.A. a la charge, pour une durée de un an à compter du 1^{er} avril 2010.

M. le Président propose d'instituer, sur la base de ces mandats spéciaux, un droit au remboursement d'une part des frais de séjour (hébergement et restauration) d'autre part des dépenses de transport. Les frais de séjour sont remboursés forfaitairement sur la base de l'article R.2123-22-1 du C.G.C.T.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2010.

M. le Président indique qu'une dépense de 3 600 € a été inscrite au Budget.

8) Proposition de Budget Primitif 2010 du S.I.R.T.A.V.A. (tableaux annexés) :

M. le Président présente la balance générale 2010 du S.I.R.T.A.V.A. et donne lecture de la délibération.

Balance générale 2010 S.I.R.T.A.V.A. :

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 406 943,41 €	1 406 943,41
Section d'Investissement	642 464,85 €	642 464,85
Total :	2 049 408,26 €	2 049 408,26

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Eric COQUILLE, délibère sur le Budget Primitif 2010.

M. le Président procède au vote du Budget Primitif 2010 :

- Pour : 52
- Contre : 1 (Commune de Tonnerre)
- Abstention : 1 (Commune de Percey)

9) Mise à jour et développement du SIG :

M. COQUILLE informe le Comité Syndical que le S.I.R.T.A.V.A. a été sollicité par M^{elle} Céline MAILLOT, étudiante au GRETA d'Avallon – Tonnerre, qui souhaite faire un stage au sein du S.I.R.T.A.V.A., dans le cadre de sa formation de technicienne en SIG (Système d'Information Géographique). Ce stage doit débuter le 22 mars prochain et se terminera le 11 juin 2010. Il présente ensuite la délibération relative à ce point.

M. le Président propose au Comité Syndical de donner suite à cette demande et d'accueillir cette stagiaire afin qu'elle puisse travailler à l'amélioration, la mise à jour et l'ordonnancement du Système d'Information Géographique du S.I.R.T.A.V.A. La signature d'une convention de stage est à cet égard nécessaire. Par ailleurs, Monsieur le Président propose qu'au regard de son travail au sein de l'équipe, une gratification de stage puisse éventuellement être versée à M^{elle} MAILLOT. Cette somme versée aux stagiaires ne dépassera pas la limite de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, en deçà duquel elle ne donne pas lieu à assujettissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'accueil d'une stagiaire pour l'amélioration du Système d'Information Géographique ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent et à accomplir les démarches nécessaires.

10) Téléphonie :

M. COQUILLE indique que le S.I.R.T.A.V.A. modifie son contrat de téléphonie mobile afin de bénéficier d'une flotte de téléphones portables à l'attention des agents qui sont amenés à se rendre régulièrement sur le terrain. En parallèle, le contrat commun sur les lignes fixes avec Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois (SMPT) a été revu. M. COQUILLE précise que, potentiellement dans un budget glissant sur 12 mois, la dépense relative aux téléphones fixes et mobiles sera de 5 500 à 6 000 € contre les 8 708 € provisionnés au Budget Primitif 2010.

De même, il est prévu en concertation avec les Présidents du SMPT et du SIET de négocier de nouveaux contrats de mise à dispositions de photocopieur. L'objectif est à la fois de diminuer les coûts et de rendre indépendantes les trois structures.

Echanges relatifs au vote budget du S.I.R.T.A.V.A.:

M. MARION, Maire de MONTIGNY-SUR-ARMANÇON, souhaite une précision quant à la ligne budgétaire du poste administratif intitulée "personnel extérieur".

M. COQUILLE lui répond que le S.I.R.T.A.V.A. fait appel, pour ses missions juridiques, aux services de M. LE CORRE, Secrétaire Général du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois à hauteur de 30 % de son temps de travail.

M. ROBERT, délégué de TONNERRE souhaite connaître la date de démarrage des travaux pour 2010.

M. FORESTIER, responsable du Pôle rivières, lui répond que les travaux de 2010 vont débuter en septembre 2010.

M. ROBERT, délégué de TONNERRE demande si la dépense relative à la tranche 2010 du programme pluriannuel d'entretien des rivières ne peut pas être lissée sur deux années.

M. COQUILLE indique que cette tranche ne peut être engagée si l'intégralité de la dépense à assumer par le S.I.R.T.A.V.A. n'est pas budgétisée. Il indique que l'objectif est de rattraper le décalage pris lors du démarrage de ce programme, pour que la tranche 2012 soit réalisée entièrement en 2012. Si le montant de la cotisation complémentaire est diminué une année, il faudra la compenser sur les années suivantes.

M. BOUCHERON, Maire de PERCEY indique qu'il comprend la cotisation complémentaire demandée aux communes pour le programme 2009-2013 d'entretien des rivières. En revanche, il fait part de sa désapprobation de voir l'augmentation de la cotisation de fonctionnement de 47 % dans un contexte de dotations à la baisse dans une majorité des communes.

M. COQUILLE, indique qu'il comprend la remarque de M. BOUCHERON. Dans une première réponse, M. COQUILLE indique qu'il apparaît dangereux de ne pas procéder à cette augmentation afin de conserver un fond de roulement substantiel.

M. BOUCHERON demande s'il n'est pas possible de réduire les dépenses de fonctionnement.

M. COQUILLE indique qu'il travaille à une optimisation des postes. Par ailleurs il est recherché des économies en ce qui concerne les charges locatives, la photocopie ou la téléphonie. Il précise que le bureau et les collaborateurs du S.I.R.T.A.V.A. sont attentifs à limiter les coûts.

M. ROBERT, souligne que le montant des travaux annoncé est de 500 000 € alors que budgétairement il est fixé à 546 000 €.

Monsieur COQUILLE précise que le montant des dépenses annuelles pour la tranche 2010 du programme pluriannuel d'entretien est estimé effectivement à 546 000 €. Il précise qu'il s'agit d'une moyenne estimative sur 5 ans et que ce montant peut donc varier d'une année sur l'autre selon la configuration des tronçons à traiter. Il rappelle que la dépense annuelle moyenne autofinancée pour ce programme pluriannuel s'élève à 127 310 €. Cette dépense est supportée par les communes au travers de la cotisation complémentaire.

M. POUSSIER, délégué de SENAILLY, intervient pour préciser que la cotisation aurait déjà dû être augmentée en 2009 et que la hausse de la cotisation pour 2010 est logique. Il ajoute que les délégués qui assistent aux Comités Syndicaux peuvent constater que les dossiers sont bien suivis. Il indique que cette augmentation ne le choque pas outre mesure.

M. COQUILLE indique qu'il comprend les remarques concernant la forte augmentation de la cotisation de fonctionnement, et que les débats sur ce sujet ont été importants en Bureau Syndical. Il ajoute qu'il n'a pu être trouvé d'autres solutions que de voir augmenter la cotisation.

M. ROBERT ajoute qu'il regrette que les Comités Syndicaux ne se passent pas en soirée pour permettre aux personnes actives d'y assister et de résoudre ainsi les problèmes de quorum.

M. COQUILLE répond que le bassin est très étendu avec plus de 200 km entre l'amont et l'aval. Il faut donc compter plus d'1 h 30 de trajets pour les délégués les plus éloignés. Par le passé, des Comités Syndicaux organisés en soirée n'ont pas permis de réunir suffisamment de délégués. Il ajoute que pour résoudre ces problèmes de quorum, il est prévu d'écrire aux communes qui n'assistent pas ou rarement aux Comités Syndicaux.

M. ROBERT fait remarquer que la cotisation demandée par le S.I.R.T.A.V.A. est plus forte que celle demandée par le Centre de Développement du Tonnerrois.

M. COQUILLE propose de prendre rendez-vous avec les délégués de la commune de Tonnerre pour préciser l'action du S.I.R.T.A.V.A.

M. ROBERT indique qu'il aurait été préférable que l'augmentation du Budget soit étalée sur plusieurs années.

C) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur COQUILLE informe que les archives du S.I.R.T.A.V.A. doivent être déplacées dans une pièce située au siège du S.I.R.T.A.V.A. que le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois doit restaurer à cet effet. A cette occasion un travail de tri et de classement des trente années archives du S.I.R.T.A.V.A. pourra être réalisé.

Les services d'archives départementales seront sollicités pour la mise la mise en place de la méthodologie. Le travail de classement sera effectué en interne. Ceci permettra de dégager un peu plus de place dans les bureaux du S.I.R.T.A.V.A.

M. POUSSIER demande où en est l'action sur les écrevisses à pattes blanches.

M. FORESTIER indique que les 3 cours d'eau concernés seront prochainement traités dans le cadre de la tranche 2009. Ces trois rus à écrevisses font l'objet d'un protocole d'entretien et d'équipement bien spécifique.

Il est fait état du manque de moyens lourds mis en œuvre par l'entreprise qui réalise les travaux de la tranche 2009 du programme 2009-2013 d'entretien des rivières.

M. FORESTIER indique qu'il est intéressant pour l'entreprise de disposer de moyens légers qui permettent de ne pas trop marquer les terrains notamment en cette période hivernale. De plus, l'entreprise bénéficie de moyens de treuillage efficaces, compensant la puissance relativement faible des matériels (tracteur notamment).

M. COQUILLE rappelle que le S.I.R.T.A.V.A. fait des économies en réalisant la maîtrise d'œuvre en interne alors que par le passé cette prestation était confiée à un prestataire.

M. COQUILLE annonce que la date du prochain Comité Syndical est fixée au jeudi 3 juin prochain.

Une réunion thématique sera réalisée le même jour sur les ouvrages et les atterrissements.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur COQUILLE lève la séance à 17 h 00.

Le Secrétaire de séance

Dominique PROT

Le Président

Eric COQUILLE